

## COMMUNIQUÉ

*Pour diffusion immédiate*

### *Crise en pharmacie hospitalière*

## **Les pharmaciens d'hôpitaux donnent leur aval à l'application de mesures administratives mais pressent le gouvernement de procéder à un rattrapage salarial réel**

(Montréal, le 28 janvier 2009) – Réunis en assemblée générale extraordinaire hier soir, 358 pharmaciens hospitaliers du Québec ont donné leur accord, dans une proportion de 83 %, à l'application de mesures administratives proposées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et financées à même le budget actuel des établissements de santé. Ces mesures sont basées sur un accroissement de l'offre de soins et services en pharmacie en contrepartie de laquelle des primes s'appliqueront. Ces primes ne règlent toutefois pas l'écart salarial de l'ordre de 30 % à l'entrée dans la pratique entre le milieu hospitalier et la pharmacie privée. Les discussions relatives à cet écart seront d'ailleurs au cœur des négociations visant le renouvellement de l'entente de travail des pharmaciens hospitaliers en 2010.

Tous les pharmaciens à temps complet qui accepteront de hausser leur nombre d'heures de travail de 36,25 heures à 40 heures par semaine, et tous les pharmaciens à temps partiel qui passeront de 7,25 heures à 8 heures de travail par jour, bénéficieront d'une prime variant de 5 % à 10 %.

« Il n'y a pas d'argent neuf associé à ces mesures administratives. Le gouvernement laisse aux établissements le soin de financer leur application à même leur budget actuel et selon leur bon vouloir. Naturellement, nous souhaitons ardemment que les établissements acceptent de le faire par souci d'équité pour les pharmaciens et pour éviter une concurrence malsaine entre les établissements », a expliqué le président de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.), M. Charles Fortier.

« Nous demeurons toutefois lucides quant à la nature et à la portée de ces mesures. Elles sont temporaires puisqu'elles s'appliquent jusqu'au renouvellement de la prochaine entente de travail, et même si elles devenaient permanentes un jour, un écart salarial important subsisterait. De plus, le financement de ces mesures n'est pas garanti. Tant que l'équilibre ne sera pas réellement rétabli entre les conditions offertes aux pharmaciens du réseau public et ceux des pharmacies privées, la relève continuera de tourner le dos à la pratique de la pharmacie hospitalière et la pénurie sévère affectera de plus en plus les soins et services en pharmacie dans les hôpitaux », a-t-il poursuivi.

### **Levée des moyens de pression**

Suivant l'acceptation de ces mesures, les moyens de pression en place depuis le 30 octobre dernier sont levés. Ainsi, les pharmaciens hospitaliers qui siègent à des comités scientifiques et administratifs à titre d'experts reprendront leurs activités à compter d'aujourd'hui. Rappelons par ailleurs que l'A.P.E.S. avait accepté de suspendre les moyens de pression touchant l'enseignement aux stagiaires du baccalauréat en pharmacie le 24 novembre 2008, à l'issue d'une rencontre avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, D<sup>r</sup> Yves Bolduc.

## **La situation en rappel**

Les pharmaciens hospitaliers avaient entrepris ces moyens de pression après que le MSSS ait reculé sur la mise en place de mesures immédiates dans le but de rehausser leur rémunération largement inférieure à celle offerte en pharmacie privée, d'ici à la prochaine négociation de l'entente de travail. Des discussions à cet effet avaient été entreprises entre les parties en février 2008.

Année après année, les deux tiers des nouveaux pharmaciens nécessaires dans le réseau manquent à l'appel. Il en faudrait 100 par année selon le MSSS. Or, moins de 50 finissants au baccalauréat s'inscrivent au programme de pharmacie hospitalière. Et après trois ans sur le marché du travail, environ 35 seulement sont toujours en poste dans un hôpital.

Ce désintéressement de la pratique hospitalière s'explique par un écart salarial de 30 % entre la pharmacie d'hôpital et la pharmacie privée. Les finissants en pharmacie tournent le dos au programme en pharmacie d'hôpital constitué de deux années d'études supplémentaires essentielles à la pratique.

Plus de 200 pharmaciens manquent dans les hôpitaux. C'est un pharmacien sur cinq. Toutes proportions gardées, cela représente une pénurie quatre à cinq fois plus sévère que celle des infirmières. Les prévisions du MSSS sont à l'effet que dans cinq ans, le déficit sera de 600 pharmaciens.

« Nous sommes aux prises avec la pire pénurie d'effectifs du réseau. Nous allons continuer de travailler ardemment pour obtenir les véritables moyens d'attirer de nouveau la relève en pharmacie hospitalière », a ajouté M. Fortier.

## **À propos de l'A.P.E.S.**

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente environ 1250 pharmaciens œuvrant dans quelque 125 établissements publics de santé du Québec, principalement des centres de santé et de services sociaux – CSSS (qui regroupent différents centres, tels que centres hospitaliers de soins généraux, de soins aigus, de soins de longue durée, centres hospitaliers universitaires ou affiliés, instituts, centres de réadaptation et CLSC).

- 30 -

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements : France Bouffard  
Sphère Communication  
514 286-2772, poste 10 / cell. 514 718-4811